

**COMMUNE DE
RAEDERSHEIM**

République Française
Liberté, égalité, fraternité

Arrondissement de Guebwiller

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Guebwiller
Nombre de Conseillers élus : **15**
Conseillers en fonction : **15**
Conseillers présents : **11**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAEDERSHEIM
SEANCE DU 24 MAI 2012**

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai, à vingt heures quinze,

Le CONSEIL MUNICIPAL de RAEDERSHEIM était assemblé en séance ordinaire après convocation légale en date du 15 mai 2012 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur **Jean-Marie REYMANN, Maire.**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à l'auditeur et à l'ensemble du Conseil municipal. Monsieur le Maire communique l'ordre du jour.

PRESENTS :

MM. Jean-Paul **BEREUTER**, Yves **LECONTE** (à partir du point n°4) et Alphonse **DUBICH**, Adjoints.

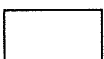
Mmes Christiane **EHRET**, Mme Madeleine **WIEST** et MM. Jean-Michel **BEDOUET**, Jean-Claude **BOETSCH**, Gérard **CLADE**, Sylvain **DESSENNE**, Gilbert **WEISSER**, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES:

Mme Christine **SCHMUCK** qui a donné procuration à Mme Madeleine **WIEST**.
Mme Marie-Paule **THOMAS** qui a donné procuration à Mme Christiane **EHRET**.
Mr Jean-Pierre **PELTIER** qui a donné procuration à Mr Alphonse **DUBICH**.
Mme Marie-Josée **METHENIER** qui a donné procuration à Mr Sylvain **DESSENNE**.
Monsieur Yves **LECONTE** qui a donné procuration à Mr Jean-Marie **REYMANN** (jusqu'au point n°3).

SECRETAIRE DE SEANCE:

Madame Marion PERETTI est désignée comme secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal en date du 30 mars 2012.
2. Acquisition d'un terrain pour l'aménagement du parking de la gare.
3. Déclassement et transfert de propriété d'un périmètre provenant du domaine public routier départemental situé rue d'Issenheim.
4. Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage multipartite avec la CCRG pour les travaux de mise en place d'une canalisation d'eaux pluviales à proximité de l'ouvrage SNCF.
5. Divers.

1. Approbation du Procès-Verbal en date du 30 mars 2012

Le compte-rendu de la séance du 30 mars 2012 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est adopté à 14 voix pour (dont 5 procurations) et 1 abstention.

2. Acquisition d'un terrain pour l'aménagement du parking de la gare

Dans le cadre des travaux d'aménagement du parking de la gare, il est nécessaire d'acquérir une parcelle située sur la propriété des consorts BRENDLEN afin de faciliter l'accès au parking.

Caractéristiques de la parcelle : Section AB, parcelle n° 539/160, superficie de 0,06 ares.

Le prix de vente est fixé à 15 000€ l'are soit 900€, pour la partie concernée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 5 procurations) :

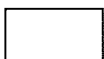
- d'approuver l'achat de cette parcelle
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes y afférant.
- d'imputer la dépense au Budget Primitif de la Commune, Section d'Investissement, Chapitre 21.

3. Déclassement et transfert de propriété d'un périmètre provenant du domaine public routier départemental situé rue d'Issenheim

Dans le cadre du projet communal de réhabilitation de la rue d'Issenheim, il est apparu que la voirie et les espaces verts relèvent du domaine public routier départemental puisque cette voie constituait l'ancienne route départementale.

La commune a donc demandé son transfert dans le domaine public routier communal afin de pouvoir assurer la maîtrise d'ouvrage du projet.

Il est précisé que le Conseil Général du Haut-Rhin a approuvé ce transfert de domanialité lors de la Commission Permanente du 13 avril 2012.



A cet effet, il convient de déclasser ce délaissé de voirie départementale, étant entendu qu'il restera affecté à la circulation publique générale lorsqu'il sera intégré dans la voirie communale.

Conformément à l'article L131-4 du code de la voirie routière, ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable dans la mesure où l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la R.D. 4 bis I (rue d'Issenheim).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 5 procurations) :

- d'approuver le classement dans le domaine public routier communal du délaissé de voirie départementale de la R.D. 4 bis I (rue d'Issenheim)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

4. Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage multipartite avec la CCRG pour les travaux de mise en place d'une canalisation d'eaux pluviales à proximité de l'ouvrage SNCF

Dans le cadre de travaux de réfection de l'ouvrage sous la voie ferrée qui présente des menaces d'effondrement. La SNCF projette de le combler de béton afin de le renforcer.

Toutefois, divers gestionnaires de réseaux empruntent ce passage afin de traverser la voie ferrée, à savoir :

- une conduite de refoulement des eaux usées, gérée par la CCRG,
- une conduite d'eaux pluviales, gérée par la Commune,
- un fourreau EDF et un fourreau FRANCE TELECOM.

Le comblement de ce passage par du béton aura un impact sur les canalisations existantes qui doivent être maintenues.

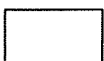
La CCRG prévoit de rénover la canalisation d'eaux usées en insérant une conduite de diamètre inférieur dans la canalisation existante puisqu'actuellement la canalisation forme un coude qui empêche le curage et la surveillance du réseau à cet endroit.

La Commune souhaite qu'une canalisation d'eaux pluviales soit posée en traversée de l'ouvrage afin de maintenir l'écoulement des eaux pluviales venant de la rue de la gare. A ce jour, une canalisation existante de diamètre 400 existe rue de la gare, elle est notamment utile en cas de grosses pluies. Il s'avère que cette canalisation s'arrête au regard existant en amont de l'ouvrage et que les eaux se déversent librement dans l'ouvrage. Cette situation n'est pas conforme et ne garantit pas la sécurité des réseaux secs.

Une conduite acier de diamètre 400 sera posée en traversée de l'ouvrage (à la charge de la SNCF) et raccordée à la canalisation existante côté droit de la ligne par l'intermédiaire d'un regard (à la charge de la CCRG et de la Commune).

Afin d'encadrer le coût et la réalisation des travaux relatifs à ce regard, il est proposé de signer une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la CCRG. Cette dernière réalisera les travaux par mandat de la Commune et préfinancera la globalité de l'opération. A l'issue des travaux et au paiement du solde par la CCRG, cette dernière procédera à un appel de fonds auprès de la Commune correspondant au coût réel de la part des travaux réalisés pour son compte.

Le coût de cette participation est estimé à 4 300 € TTC.



Il est également proposé de prendre en charge le remblaiement du réseau d'ErDF pour un montant estimé à 740 € TTC.

Le coût global prévisionnel pour la Commune s'élèverait à 5 040 € TTC.

Monsieur Yves **LECONTE** rejoint la séance.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents (dont 4 procurations) :

- d'approuver les termes de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage multipartite,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- de préciser qu'une dépense de 10 000 € est inscrite au BP 2012, en section d'investissement pour cette opération.

5. Divers

Manifestations :

Marché aux puces le dimanche 3 juin 2012.
Randonnée cyclotouristique « Circuits de la Régence » le 10 juin 2012.
Inauguration du clubhouse de football le 22 juin 2012.
Course cycliste « Tour d'alsace » le samedi 28 juillet 2012 vers 9h30.

Urbanisme :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dossiers d'urbanisme réceptionnés depuis le mois de février 2012.

Principaux travaux effectués par les services techniques (Avril - Mai 2012) :

- réfection du chariot à fleurs
- préparation fleurissement
- tonte, nettoyage

Déviations :

Le Conseil Général du Haut-Rhin nous informe qu'en raison de travaux de renforcement sur le pont de la RD 83 à hauteur d'Issenheim, la RD 3 bis IV sera fermée à la circulation. La circulation sera déviée par Merxheim et Raedersheim (RD 15) à partir du 8 juin jusqu'au 23 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h45.

Fait à Raedersheim, le 24 mai 2012.

Le Maire

Jean-Marie REY

